



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que, le Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec a adopté, lors de la séance tenue le 4 décembre 2020, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2020. Les séances du Conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que, la séance du 3 août 2020 aura lieu à 20 heures à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que, les citoyens et citoyennes sont les bienvenus pour assister aux séances ordinaires et extraordinaires de la municipalité;
- Que, selon l'arrêté ministériel la municipalité doit respecter le nombre maximal de 50 personnes dans une salle tout en respectant la distanciation sociale de 2 mètres.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le
10 juillet 2020

Avis numéro : 2020-49

Martin Leith
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 10 juillet 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 10 juillet 2020.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier